

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Défrichement des espaces boisés en automne/hiver.....
Préparation des sols pour aménagements futurs.....

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : BAC +5 en écologie.....

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Démarrage des abattages entre septembre et février.....
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Hauts-de-France.....

Départements : Pas-de-Calais.....

Cantons : Calais-1.....

Communes : Frethun.....

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Pose d'abris à reptiles : pierriers (mesure compensatoire n°1).....

Plantation de boisements compensateurs (MC n°3).....

Plantation de haies et de fourrés (MC n°4).....

Restauration de zones ouvertes et semi-ouvertes au sein d'une mosaïque d'habitats (MC n°5).....

Mise en place d'une gestion différenciée sur la zone de projet et évolution libre des boisements.....

compensateurs (mesure compensatoire n°2).....

Suite sur papier libre Voir détails pages 105 à 116 du dossier

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : /.....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Oiseaux nicheurs sur le site – 3 passages par an // Oiseaux nicheurs dans les zones compensatoires – 3 passages par an

// Suivi acoustique des Chiroptères – 2 passages par an // Suivi de l'occupation des abris à Reptiles – 1 passage par an

Transmission des rapports annuels à la DDTM. Suivis à effectuer pendant au moins 5 ans après les travaux.....

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à
le
Votre signature